



Refus de versement d'un capital décès

Par **Ioliec**, le **05/12/2016** à **15:10**

Bonjour,

J'ai perdu ma maman au mois d'avril 2016. Dans ses documents j'ai trouvé un contrat d'assurance mentionnant un capital décès dont je suis la bénéficiaire. Il n'y a sur ce contrat aucune clause particulière de noté. Pour ce capital elle versait environ 5€/mois.

J'ai contacté l'assureur qui dans un 1er temps m'a dit d'envoyer simplement un RIB et un acte de décès. Ce que j'ai fait. Suite à quoi, le siège de cette assurance m'a envoyé un courrier m'indiquant qu'ils avaient bien clôturé le contrat. En les recontactant, ils me demandent les motifs du décès et me parlent de contrat "accident de la vie" et non décès sauf que le document que je possède indique "capital décès". J'ai envoyé début juillet un courrier en LR/AR, leur demandant de m'envoyer une copie du contrat en leur possession et si besoin le questionnaire médical à mon médecin. Je n'ai pas eu de réponse. J'ai réussi à les joindre au mois d'août, ils devaient m'adresser la copie du contrat mais depuis aucune nouvelle.

Que puis-je faire? Ai-je droit à ce capital? Quels sont mes recours?

Merci par avance.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **05/12/2016** à **15:12**

Bonjour,

Pouvez vous m'indiquer le nom de ce contrat et la compagnie ?

Par mail privé de préférence, car on ne doit pas citer de marque...

Par **chaber**, le **05/12/2016** à **15:39**

Bonjour

[citation] En les recontactant, ils me demandent les motifs du décès et me parlent de contrat "accident de la vie" et non décès sauf que le document que je possède indique "capital décès".[/citation]Vu la modicité des prélèvements il doit s'agir d'un contrat GAV (garantie accidents vie) et non d'une assurance décès classique

Auquel cas, un décès de mort naturelle n'est pas pris en charge